



## MARCHE PUBLIC :

# Suivi de la qualité des cours d'eau – Années 2021 à 2023

## REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C..)

**Référence : 05/2021 – Suivi Qualité Creuse/Anglin**

**DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mercredi 05 mai 2021 à 16h00**

**LIEU DE REMISE DES OFFRES :  
SIEGE DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT BRENNE CREUSE ANGLIN CLAISE  
1 rue de la Mairie  
36290 Mézières-en-Brenne**

## 1. Le Pouvoir adjudicateur

### 1.1. Nom et coordonnées du pouvoir adjudicateur

SMABCAC  
1 Rue de la Mairie  
36 290 MEZIERES EN BRENNE  
Tel : 02-54-38-17-32  
Site Internet : [www.smabcac.fr](http://www.smabcac.fr)  
Courriel : [contact@smabcac.fr](mailto:contact@smabcac.fr)

Représentée par Monsieur le Président

### 1.2. Adresses auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues

S.M.A.B.C.A.C.  
1 rue de la mairie  
36290 MEZIERES EN BRENNE  
Tel : 02-54-84-14-51  
Courriel : [contact@smabcac.fr](mailto:contact@smabcac.fr)

Personnes à Contacter :

- **Bassin versant de la Creuse** : Anaïs TRINQUART – [bassin.creuse@smabcac.fr](mailto:bassin.creuse@smabcac.fr)
- **Bassin versant de l'Anglin** : Guillaume BOIREAULT – [bassin.anglin@smabcac.fr](mailto:bassin.anglin@smabcac.fr)
- **Bassin versant de la Claise** : Alban MAZEROLLES – [bassin.claise@smabcac.fr](mailto:bassin.claise@smabcac.fr)

Les renseignements complémentaires éventuels sur les documents soumis à la consultation des entreprises peuvent être demandés au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation sauf si l'un des candidats a déjà remis une offre.

### 1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

#### 1.3.1. Documents accessibles par voie électronique

Les documents sont consultables ou téléchargeables sur les sites :

- <http://www.pro-marchespublics.com/accueil.htm>
- <https://www.smabcac.fr/>

Dans l'éventualité où les documents ne seraient pas accessibles, pour une raison ou une autre, par téléchargement à une adresse électronique. Le pouvoir adjudicateur enverra les DCE aux entreprises dans un délai de maximum :

- 6 jours ouvrés par voie postale (sauf en cas de retard de distribution du courrier)
- 2 jours ouvrés par voie électronique

### **1.3.2. Documents sous format papier**

Exceptionnellement, et sur justification du demandeur, le SMABCAC peut fournir le dossier sous format papier mais les réponses devront se faire de manière dématérialisée. La demande se fera par mail et le demandeur obtiendra une réponse dans un délai maximum de 6 jours (sauf en cas de retard de distribution du courrier).

## **1.4. Adresses de remise des offres**

### **1.4.1. Format papier**

Les offres ne peuvent plus être remises par format papier.

### **1.4.2. Adresse électronique**

Sur le site de dématérialisation

### **1.4.3. Comptable assignataire**

Monsieur le Trésorier – Trésorerie de Le Blanc (36 300)

## **2. Objet du marché**

### **2.1. Objet du marché**

La présente consultation concerne l'exécution de prestations intellectuelles désignées ci-après :

« Suivi de la qualité biologiques et physico-chimiques des eaux dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques de la Creuse et de l'Anglin »

### **2.2. Type de marché**

Le marché est un marché public à procédures adaptées conformément à l'article L 2123-1 du code de la Commande Publique passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes conformément à l'article L2125-1 du même Code.

### **2.3. Lieux d'exécution**

Le marché se déroulera sur le territoire du SMABCAC sur les sites de localisation des prélèvements sont déterminés dans le CCTP ou dans le dossier cartographique accompagnant. Le SMABCAC se réserve le droit de modifier la localisation d'un ou de plusieurs des points de prélèvement en cas d'évolution des besoins

### **2.4. Délai d'exécution**

Les suivis ne pourront débuter qu'après obtention des arrêtés réglementaires autorisant les différents programmes de restauration des cours d'eau sur les bassins versants de la Creuse et de l'Anglin.

Le candidat fournira un planning d'exécution dans son offre.

## **3. Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois suivant les conditions exprimées dans le CCTP et le CCAP.

## **4. Conditions de la consultation**

### **4.1. Réponse en groupement**

Les contractants peuvent présenter une offre sous les formes suivantes :

- Candidat unique
- Groupement solidaire
- Groupement conjoint.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation en groupement solidaire pour la bonne exécution du marché. Le mandataire du groupement est désigné dès le dépôt de candidature.

### **4.2. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres remises par les candidats est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **4.3. Mode d'attribution**

Négociation : Pour rappel et en application du Code de la Commande Publique le SMABCAC se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre recevable. Ces candidats seront éventuellement contactés à cet effet dans un délai de cinq (5) semaines au maximum suivant la date limite de remise des offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. La négociation pourra se

porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Dans le cas d'une négociation sur le prix, chaque candidat fournira un nouvel acte d'engagement avec sa nouvelle offre.

Le Maître d'ouvrage pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure de marché pour des motifs d'intérêt général et dans le cas où des financements ne seraient pas attribués.

#### **4.4. Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours ouvrables avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent dossier de consultation. L'erratum sera publiée sur la même interface que l'annonce publicitaire (AAPC) et diffusé auprès des candidats ayant retiré un dossier.

Si, au cours de la période de consultation allouée aux candidats, la date fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une réclamation à ce sujet.

#### **4.5. Contenu du dossier de consultation et modalités d'obtention**

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

## **5. Présentation et remise des offres**

Les offres et les documents associés doivent être obligatoirement rédigés en langue française, les prix inscrits en euros.

Il est rappelé que le ou les signataires devront être habilités à engager leur société.

#### **5.1. Envoi des offres**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres sont remises par voie électronique.

#### **5.2. Date limite de remise des offres**

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites suivantes :

**Le mercredi 05 mai 2021 à 16 h 00**

#### **5.3. Constitution des offres**

Pour leur offre, les candidats devront produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux et rédigées en langue française. Comme précisé précédemment, les offres seront proposées en EUROS. Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les offres sont à remettre sous format dématérialisé sur le site nommé précédemment.

Le candidat trouvera bon nombre de documents nécessaires à la remise de son offre à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le contenu du dossier devra comprendre :

- Une lettre de candidature – habilitation du mandataire : formulaire DC1 ; en cas de candidature émanant d'un groupement d'entreprises, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité ;
- La déclaration du (ou des) candidat(s) – individuel ou du membre du groupement : DC2 ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et qu'il respecte les articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC1) ;
- En cas de redressement judiciaire ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, une copie du jugement ou des jugements prononcés du Tribunal compétent et autorisant la poursuite d'activité du candidat pendant la durée prévisible du marché ;
- Un bordereau de prix unitaires complété et signé ou un devis détaillé de l'offre ;
- La preuve d'assurance valide pour les activités liées à ce marché ;
- Un document technique comprenant au minimum la description technique de l'offre, le personnel affecté et son expérience, l'équipement et les protocoles utilisés, un exemple du rendu qui sera fourni pour présenter la suite des résultats.

Le candidat n'est pas tenu de fournir un acte d'engagement lors de sa remise d'offre mais s'il est retenu, un acte d'engagement signé devra être communiqué au SMABCAC avant toute validation du marché.

## 6. Jugement des offres

### 6.1. Conditions de recevabilité des offres

Le Choix des offres sera effectué dans les conditions ci-après :

- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et/ou l'heure fixée dans le présent règlement de consultation ne seront pas retenus ;
- L'absence d'une quelconque pièce énoncée à l'article 5 du présent document sera susceptible d'entraîner le rejet de l'offre pour cause d'irrégularité ;
- Les dossiers des candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont la capacité paraît insuffisante seront également écartés ;

- Le Maître d'ouvrage éliminera également les candidatures non conformes à l'objet du marché ou présent règlement de consultation.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 5 jours. Il informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

## 6.2. Critères de jugement des offres

Les critères d'attribution du marché sont :

- Critère n°1 : Qualité et pertinence technique du candidat
- Critère n°2 : Prix de la prestation
- Critère n°3 : le rendu technique des résultats

Les critères 1 et 3 sont notés de 0 à 5 suivant le principe suivant :

- 0 : Non conforme (absence d'éléments permettant d'analyser le critère)
- 1 : Incomplet
- 2 : Moyen
- 3 : Correct
- 4 : Satisfaisant
- 5 : très satisfaisant

Le critère 2 est noté à partir de la formule suivante :  $5 \times \text{Offre la moins cher} / \text{offre du candidat}$

La note de chacun des critères est pondérée de la manière suivante :

- Critère n°1 : application d'un coefficient 4
- Critère n° 2 : application d'un coefficient 8
- Critère n° 3 : application d'un coefficient 8

Les offres sont ainsi notées sur un maximum de 100 points. La note sera ensuite ramenée sur 20 points. Une négociation, possible, pourra s'opérer avec les 3 candidats ayant reçus les meilleures notes. Cette négociation ne sera toutefois pas obligatoire en fonction des décisions du Maître d'ouvrage.

L'offre complète devra fournir les informations démontrant la compétence du candidat, et de ses éventuels cotraitants à répondre aux besoins exprimés par le Syndicat.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. Le Maître d'ouvrage pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général ou d'absence de financements publics.

## **7. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès du maître d'ouvrage sur demande écrite, ou à défaut par voie téléphonique, au plus tard 10 jours ouvrables avant la remise des offres auprès du :

Syndicat mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise

1 rue de la Mairie

36290 MEZIERES EN BRENNE

Tel : 02-54-38-17-32

Courriel : [contact@smabcac.fr](mailto:contact@smabcac.fr)